

DUREE : 2 jours (14h)
Inscription minimum 15 Jrs avant le démarrage

OBJECTIFS

- Savoir gérer la transition entre les ex-IRP et le nouveau Comité Social et Economique
- Découvrir les principes de fonctionnement du CSE
- Se familiariser aux missions et compétences du CSE
- Identifier les possibilités d'adaptation laissées aux entreprises dans la vie de cette instance
- Connaître les droits et obligations du Président du CSE

PUBLIC

Dirigeant, Responsable et collaborateurs du service RH

PROGRAMME

1. Mise en place du Comité Social et Économique (CSE) :

- La Transition des ex- IRP vers le nouveau Comité Social et Économique (CSE) : quel calendrier ?
- La procédure d'élection des membres du CSE

2. Rôle et fonctionnement du CSE :

- La composition du CSE
- Les différents domaines de compétences : vie économique et financière, organisation de l'entreprise, santé et conditions de travail...
- Le fonctionnement du CSE : commissions, consultations...
- Les moyens : financiers, matériels, droit à la formation...
- La personnalité juridique du CSE
- La mise en place d'une Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)
- L'extension possible du CSE : le Conseil d'entreprise

PRE-REQUIS

Etre membre du CSE

OUTILS PEDAGOGIQUES

Vidéo-projecteur, Paper-board,
Théorie, Cas Pratiques
Exercices

DATES:

consultez notre calendrier inter-entreprises sur le www.akor-formation.com

Formation animée par un consultant spécialisé

3. La présidence de CSE :

- Règlement intérieur
- L'organisation et l'animation des réunions
- L'animation des votes et délibérations
- La rédaction et diffusion du procès-verbal

4. Les écueils à éviter au CSE :

- Les obligations d'information et de consultation
- Droits d'alerte : atteinte aux libertés individuelles, alerte économique, "danger grave et imminent"
- Le délit d'entrave : définition et sanctions encourues

des travaux de lettrages.